Règlement de la promotion "Black Week"

Dans la boutique en ligne www.kinderkraft.fr

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. L'organisateur de la promotion sous le nom de "Black Week" est la société à responsabilité limitée 4kraft dont le siège social est situé ul. Tatrzańska 1/5, 60-413 Poznań, inscrite au registre des entrepreneurs du registre national des tribunaux tenu par le tribunal de district de Poznań - Nowe Miasto et Wilda à Poznań, 8e division commerciale du registre national des tribunaux sous le numéro KRS 0000378767, NIP : 7811861679, REGON : 301679527 et avec un capital d'un montant de 842 500 PLN (ci-après dénommé "l'Organisateur").

1.2. La promotion est réalisée par l'Organisateur sur la base du présent règlement, définissant les droits et obligations de l'Organisateur et des participants à la promotion (ci-après « Règlement »). Le contenu du Règlement est fourni aux clients et employés de 4kraft sur https://kinderkraft.fr/nouvelles.

1.3. La promotion est valable uniquement dans la boutique en ligne du domaine www.kinderkraft.fr à partir du 21 novembre 2022, à partir de 08:00 au 28/11/2022 au 23h59.

2. DÉFINITIONS

2.1. "Participant à la promotion" - une personne physique adulte ayant la pleine capacité juridique, résidant sur le territoire français, étant un consommateur (un consommateur est une personne physique qui effectue une transaction juridique avec un entrepreneur non directement liée à son activité commerciale ou professionnelle) ou un entrepreneur individuel (c'est-à-dire une personne physique concluant un accord directement lié à l'activité économique qu'il exerce, si le contenu de cet accord indique qu'il n'a pas pour lui un caractère professionnel, résultant notamment de l'objet de son activité économique), qui effectue pendant la Période de promotion dans la boutique en ligne pour l'achat de Produits promotionnels, et qui remplit en outre les conditions de participation à la Promotion indiquées aux § 3 et § 4 du Règlement.

2.2. "Promotion" - une campagne promotionnelle menée sur le territoire français sous le nom de "Black Week" s'adresse aux participants à la promotion qui remplissent les conditions énoncées dans le présent règlement. La promotion est divisée en étapes détaillées dans la section 3 ci-dessous.

2.3. "Produit promotionnel (Produit)" - produits à prix promotionnel offerts par l'Organisateur sur le territoire français, participant à la Promotion, placés dans le panier par le Participant à la Promotion . La remise est unique. Le participant à la promotion acquiert le droit de recevoir une

remise résultant de la promotion. La remise varie en fonction du type de Produits promotionnels achetés en une seule transaction.

2.4. "Magasin en ligne" - un site Web du domaine www.kinderkraft.fr , dont l'administrateur est l'organisateur et sur lequel le participant à la promotion peut acheter des produits directement à distance via les télécommunications Internet.

2.5. "Prix " - la valeur brute du Produit exprimée en Euro (EUR), indiquée dans la Boutique en ligne dans une fiche produit donnée.

2.6. "Règlement" - ce document réglementant les règles de la Promotion.

2.7. "Organisateur" - voir indiquer 1.1 ci-dessus.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA PROMOTION

3.1. La participation à la Promotion est volontaire.

3.2. Une personne ayant le statut de Participant à la Promotion peut participer à la Promotion.

3.3. La condition de participation à la Promotion est d'effectuer un achat dans la Boutique en ligne pendant la période de la Promotion dans les conditions et selon les modalités décrites au § 4 du présent Règlement.

4. RÈGLES DE PROMOTION

4.1. La promotion a pour but de permettre l'achat de Produits promotionnels au plus grand nombre de Participants, sous réserve des restrictions décrites au § 6 du présent Règlement.

4.2. Pour participer à la Promotion, vous devez acheter l'un des produits à prix réduit dans la boutique en ligne de l'Organisateur à l' adresse www.kinderkraft.fr (ci-après : "Produits couverts par la Promotion") :

4.3. Pour profiter de la promotion, vous devez acheter le produit couvert par la promotion.

5. RETOUR DU PRODUIT ET RETRAIT DU CONTRAT DE VENTE CONCLU A DISTANCE

5.1. La participation à la Promotion ne porte en aucun cas atteinte aux droits du participant à la Promotion en tant que Consommateur de résilier le contrat de vente conclu à distance dans les 14 jours à compter de la date de livraison, sans motif. Pour respecter le délai ci-dessus, il suffit que le Participant à la Promotion soumette une déclaration de rétractation du contrat de vente. Les questions de résiliation d'un contrat à distance sont réglementées en détail dans le règlement de la boutique en ligne (https://kinderkraft.fr/termes-et-conditions), sous réserve des dispositions spécifiques du présent règlement.

5.2. La participation à la promotion peut être combinée avec le programme "100 jours pour le retour", dont le règlement peut être consulté ici : https://kinderkraft.fr/retours

5.3. La résiliation partielle ou totale par le Participant à la Promotion du contrat de vente conclu dans le cadre de la Promotion à distance peut entraîner la perte des Réductions accordées au Participant à la Promotion au titre de sa participation à la Promotion. Le participant à la promotion est tenu de restituer tous les rabais, privilèges, gratifications ou autres avantages accordés au participant à la promotion en cas de retrait.

5.4. Dans une situation où les marchandises livrées dans le cadre d'un contrat de vente comprennent des Produits promotionnels, l'Organisateur n'est pas tenu d'accepter le retour des marchandises vendues au prix total (sans le retour simultané des Produits restants achetés avec une Remise), car le les règles de la Promotion indiquent que le Client ne recevrait pas une Remise donnée s'il concluait un contrat de vente sous une forme différente.

5.5. Indépendamment des dispositions contenues dans le présent Règlement, le Participant à la Promotion n'est en aucun cas limité au droit d'introduire une réclamation en cas de non-conformité du bien au contrat, notamment en cas de défauts du Produit ou si le Produit est défectueux.

6. LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE LA PROMOTION

6.1. Le nombre de produits promotionnels disponibles dans le cadre de la promotion est limité. L'organisateur se réserve le droit de désactiver la promotion à la demande du consommateur.

6.2. La promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions, remises, remises, remises, campagnes promotionnelles, prix spéciaux ou offres de produits valables dans la boutique en ligne, sauf indication contraire dans le présent règlement ou dans le règlement d'une autre promotion, campagne, etc.

6.3. La remise ne peut être échangée contre un équivalent en espèces ou échangée contre un autre moyen de paiement.

6.4. La promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions et la vente de biens sur lesquels les voyageurs ont droit à un remboursement de TVA (par exemple, remboursement de TVA pour les voyageurs - TAX FREE)

7. RÈGLES DE LA PROCÉDURE DE PLAINTE

7.1. Le droit de déposer une plainte concernant l'organisation et le déroulement de la promotion est disponible pour les participants à la promotion sur les principes généraux énoncés dans le règlement de la boutique en ligne (https://kinderkraft.fr/termes-et-conditions);

7.2. Les réclamations concernant l'organisation et le déroulement de la promotion peuvent être soumises par e-mail à l'adresse soutien@kinderkraft.com, via le formulaire de contact dans la

boutique en ligne ou par écrit à l'adresse de l'organisateur (voir point 1.1), uniquement pendant la promotion. et dans les 21 jours suivant la date de fin de la promotion.

7.3. La réclamation doit contenir le nom et le prénom du Participant à la Promotion, l'adresse exacte (dans le cas d'une réclamation écrite envoyée par la poste), l'indication du nom de la Promotion ainsi qu'une description détaillée et l'indication du motif de la réclamation.

7.4. L'Organisateur examinera les réclamations sur la base du Règlement et des règlements de la Boutique en ligne.

7.5. Le participant sera informé de la décision et du mode de résolution de la réclamation de l'Organisateur sous la forme dans laquelle la réclamation a été déposée (lettre recommandée ou e-mail à l'adresse indiquée dans la réclamation) dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception de la plainte de l'Organisateur.

7.6. Ce règlement ne limite pas les droits du participant à la promotion en vertu de la garantie ou de la garantie.

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

8.1. Les données personnelles des participants à la promotion seront traitées aux fins du bon déroulement de la promotion, y compris la mise en œuvre du contrat de vente dans les conditions qui y sont spécifiées, l'émission de documents comptables, l'examen des réclamations concernant le déroulement de la promotion.

8.2. Fournir des informations personnelles est volontaire. Le défaut de fournir des données personnelles dans la mesure nécessaire pour gérer la Promotion rend impossible la participation à la Promotion. Les participants à la promotion qui fournissent des données ont le droit d'accéder à leurs données, de les corriger et de demander leur suppression.

8.3. L'administrateur des données personnelles des Participants à la Promotion conformément au Règlement du Parlement européen et du Conseil (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des ces données personnelles (communément appelées "RGPD") sont l'Organisateur, c'est-à-dire la société à responsabilité limitée 4kraft dont le siège social est situé ul. Tatrzańska 1/5, 60-413 Poznań, inscrite au registre des entrepreneurs du registre national des tribunaux tenu par le tribunal de district de Poznań - Nowe Miasto et Wilda à Poznań, 8e division commerciale du registre national des tribunaux sous le numéro KRS 0000378767, NIP : 7811861679, REGON : 301679527, o capital social d'un montant de 842 500 PLN.

8.4. Le participant peut contacter l'Administrateur en écrivant à l'adresse de son siège social indiquée ci-dessus ou par e-mail à : iod@4kraft.com

8.5. La base juridique du traitement des données personnelles est le consentement du participant et, en cas de traitement des données après le retrait du consentement, l'intérêt légitime du responsable du traitement.

8.6. Le participant a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement n'affecte pas la licéité du traitement qui a été effectué sur la base du consentement avant son retrait.

8.7. Les données personnelles du Participant seront traitées jusqu'au retrait du consentement, et après ce retrait pendant la durée nécessaire à l'Organisateur pour remplir ses obligations envers le Participant en vertu du Règlement et des dispositions de la loi applicable dans le cadre du règlement des réclamations et de leur limitation. .

8.8. L'accès aux données personnelles du Participant sera disponible pour l'Administrateur et les entités traitant les données en son nom (y compris ses conseillers juridiques). Les données personnelles des participants ne seront pas transférées vers des pays hors de l'Espace économique européen.

8.9. Le participant a le droit d'accéder à ses données personnelles, de les rectifier, de supprimer ou de limiter le traitement, et le droit de transférer des données.

8.10. Le participant a également le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles pour des raisons liées à sa situation particulière. Dans ce cas, l'Administrateur n'est plus autorisé à traiter ces données, à moins qu'il ne démontre l'existence d'un motif juridiquement valable justifiant le traitement, qui prévaut sur les intérêts, droits ou libertés du Participant.

8.11. Les plaintes concernant le traitement des données personnelles peuvent être soumises au président du Bureau de protection des données personnelles.

8.12. Avec le consentement séparé du Participant, l'Organisateur aura le droit de traiter les données personnelles à des fins de marketing et le droit d'envoyer des informations commerciales par voie électronique.

8.13. Les dispositions de la politique de confidentialité de la boutique en ligne sont directement applicables aux participants à la promotion, comme à toutes les entités achetant dans la boutique en ligne. Le contenu de la politique de confidentialité peut être trouvé ici : https://kinderkraft.fr/politique-de-confidentialite

9. PROVISIONS FINALES

9.1. Le règlement entre en vigueur à la date indiquée au § 1 et est toujours disponible sur https://kinderkraft.pl/nouvelles

9.2. Dans le cas où il est nécessaire d'atteindre l'objectif de la Promotion et de protéger les droits des autres Participants à la Promotion d'utiliser la Promotion, l'Organisateur a le droit de mener une

enquête pour lever tout doute quant à l'identité de l'acheteur, le relation entre l'achat et l'activité commerciale, ou la conformité du comportement de l'acheteur avec le présent règlement.

9.3. L'organisateur peut notamment demander à la personne qui a effectué l'achat de fournir des informations supplémentaires et / ou des déclarations liées à la participation à cette promotion dans les 7 jours à compter de la date de réception de la demande, par exemple si l'achat a effectivement été effectué dans le but de ne pas être lié directement à l'activité commerciale exercée.

9.4. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation à la Promotion les personnes qui auraient, après enquête, enfreint les dispositions du présent Règlement, notamment :

9.4.1. effectuer des achats dans le cadre de la Promotion uniquement en apparence en tant que consommateur, et en fait d'une manière contraire à l'objectif de la promotion, par exemple en utilisant des données personnelles fictives ou des données personnelles d'une autre personne sans son consentement ;

9.4.2. mener des activités visant à contourner ces réglementations, les mesures de sécurité ou les règles de fonctionnement de la promotion.

9.5. S'il s'avère que l'achat a été effectué en violation ou en contournement du présent règlement (en particulier lorsqu'il a été effectué dans un but directement lié à l'activité commerciale), la personne qui l'a effectué peut être exclue de la participation à la promotion et l'achat peut être effectué sans les conditions promotionnelles décrites dans le présent règlement.

9.6. L'Organisateur se réserve le droit de modifier les conditions de la Promotion en cas de motif important, entendu comme :

9.6.1. une modification de la loi régissant le déroulement de la Promotion, affectant les droits et obligations réciproques de l'Organisateur et des Participants à la Promotion ;

9.6.2. un changement dans la manière de mener la Promotion pour des raisons techniques ou technologiques (en particulier, la mise à jour des exigences techniques indiquées dans le Règlement) ;

9.6.3. modification de la loi régissant la vente de produits ou la fourniture de services électroniques par l'organisateur, affectant les droits et obligations réciproques spécifiés dans le contrat de vente ;

9.6.4. modification de l'interprétation des dispositions légales ci-dessus à la suite de décisions de justice, de décisions, de recommandations ou de recommandations d'offices ou d'organismes compétents dans un domaine donné ;

9.6.5. une modification de l'étendue ou de la fourniture des services auxquels s'appliquent les dispositions du Règlement, en introduisant de nouvelles, en modifiant ou en supprimant par l'Organisateur les fonctionnalités ou services existants couverts par le Règlement ;

9.6.6. la survenance d'un cas de force majeure compris comme un événement extérieur, indépendant de la volonté de l'Organisateur ou des Participants à la Promotion, qui ne pouvait être prévu à la date de la Promotion, tel qu'une catastrophe naturelle, une épidémie, une guerre, des conditions météorologiques exceptionnelles ayant des effets affectant la possibilité de mettre en œuvre la Promotion.

9.7. L'organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement en cas de besoin de correction d'erreurs manifestes et de fautes de frappe.

9.8. Une autre modification des règles de la Promotion est autorisée tant que la modification du Règlement n'entraînera pas de détérioration de la situation juridique des Participants à la Promotion, en particulier elle ne portera pas atteinte aux droits acquis par les Participants à la Promotion avant cette modification.

9.9. Dans la mesure où cela n'est pas réglementé dans le Règlement, les dispositions généralement applicables de la loi polonaise s'appliquent

9.10. De plus, en ce qui concerne l'achat du Produit via la Boutique en ligne, les dispositions du règlement et la politique de confidentialité de la Boutique en ligne s'appliquent.